

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE ICPE**PJ n°1
Présentation du projet et
description des activités réalisées**

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT	4
1.1. Données administratives du projet	4
1.2. Raison du projet.....	5
2. PRESENTATION DU PROJET	6
2.1. Situation géographique	6
2.2. Présentation générale des activités.....	7
2.3. Mode d'accès au site.....	8
2.4. Horaire	8
2.5. Effectif.....	9
3. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET DES INSTALLATIONS.....	10
3.1. Description de la nouvelle usine.....	10
3.2. Description des activités.....	14
3.2.1. Electrolyse	14
3.2.2. Machines de nettoyage	19
3.2.3. Travail mécanique des métaux.....	19
3.2.4. Emploi de matières abrasives	21
3.2.5. Fours.....	21
3.2.6. Trempage vernis	21
3.2.7. Stockage.....	21
3.2.8. Produits dangereux	22
3.2.9. Utilités	25
3.2.10. Consommation	27
3.2.11. Déchets	27
3.1 Défense et protection incendie	30
3.2 Murs coupe-feu	30
3.3 Poteaux et réserve incendie	31
3.4 RIA et extincteurs.....	31
3.5 Alarme incendie	31
3.6 Alimentation électrique	32
3.7 Alimentation en eau.....	32
3.8 Rejet des eaux	32
4. TRAVAUX.....	32
4.1 Démolition	32
4.2 Description de la phase chantier	32

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

**5. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE VIS-A-VIS DES INSTALLATIONS
CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT34**

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Implantation des sites actuels..... 5
Figure 2 : Situation du nouveau site 6
Figure 3 : Localisation du nouveau site (prise de vue de juin 2020)..... 7
Figure 4 : Organisation des différents processus..... 8
Figure 5 : Plan de masse du site10
Figure 6 : Plan du RDC du site11
Figure 7 : Vues en coupe des différents bâtiments13
Figure 8 : Vues des façades des différents bâtiments14
Figure 9 : Localisation du local électrolyse18
Figure 10 : Disposition du local électrolyse.....18
Figure 11 : Atelier de travail mécanique des métaux20
Figure 12 : Zone de stockage.....22
Figure 13 : Lieux de stockage des déchets.....27
Figure 14 : Positions des poteaux incendie et de la réserve incendie.....31

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

1. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Données administratives du projet

Établissement (Raison sociale)	ASAHI DIAMOND INDUSTRIAL EUROPE
Statut	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Adresse du projet	Rue Réaumur ZAC Le jardin d'entreprise 28000 CHARTRES
Adresse du siège social	47 avenue d'Orléans 28000 Chartres
Forme juridique	SAS
SIRET	62200758100029
Code NAF / APE	2391Z Fabrication de produits abrasifs
Références cadastrales du projet	Section Z0 Parcelles n° 254; 359 et 357
Coordonnées Lambert 93 du site	X = 592 130 Y = 6 816 208
Exploitant	
Identité	ASAHI DIAMOND INDUSTRIAL EUROPE
Adresse	Rue Réaumur ZAC Le jardin d'entreprise 28000 CHARTRES
Téléphone	02 37 24 40 40
Représentant de l'établissement	
Identité	M. Seinosuke TABATA
Statut	<i>Président</i>
Interlocuteur sur site en charge du dossier ICPE	
Identité	Yassine QARRAEY
Statut	Manageur Amélioration continue
Téléphone	0237244007
Mail	yassine.qarraey@asahidia.eu

1.2. Raison du projet

L'objectif du projet est d'implanter les activités présentes sur deux sites d'ASAHI DIAMOND sur un unique site de production.

Ces deux sites se trouvent actuellement au 47 avenue d'Orléans à Chartres (unité 1) et rue Edmond Poillot à Chartres (unité 2).

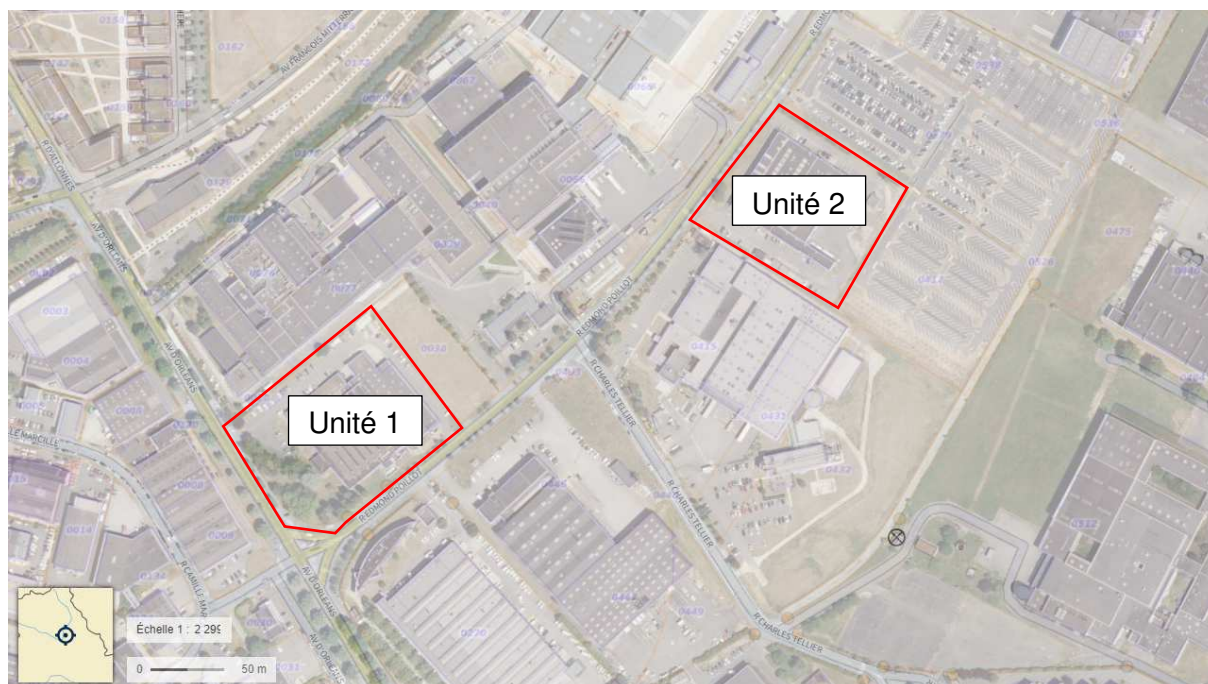


Figure 1 : Implantation des sites actuels

Les activités de ces deux sites seront déménagées sur le nouveau site. Il n'y aura pas d'ajout de nouvelles activités ni d'augmentation de volume d'activité.

Les objectifs de ce projet sont :

- Economiser les coûts de maintenance, logistique et immobilier
- Réorganiser la structure afin de rationaliser les ressources
- Optimiser les flux de production
- Optimiser les flux administratifs
- Optimiser les magasins de matières premières et de produits finis
- Mettre en conformité le site de production (les toitures actuelles contiennent de l'amiante, le nouveau site permettra d'améliorer les rejets aqueux et la sécurité incendie)
- Réduire les consommations du site (eau, électricité, gaz)
- Permettre de s'alimenter en énergie solaire

2. PRESENTATION DU PROJET

2.1. Situation géographique

Le projet de nouvelle usine se situera dans la ZAC le jardin d'entreprise située à l'est de la ville de Chartres sur la commune de Chartres.

Le site se situera dans le département de l'Eure et Loire, à l'adresse suivante :

Rue Réaumur
28000 Chartres

La nouvelle usine se situera sur une surface d'environ 20 000 m².

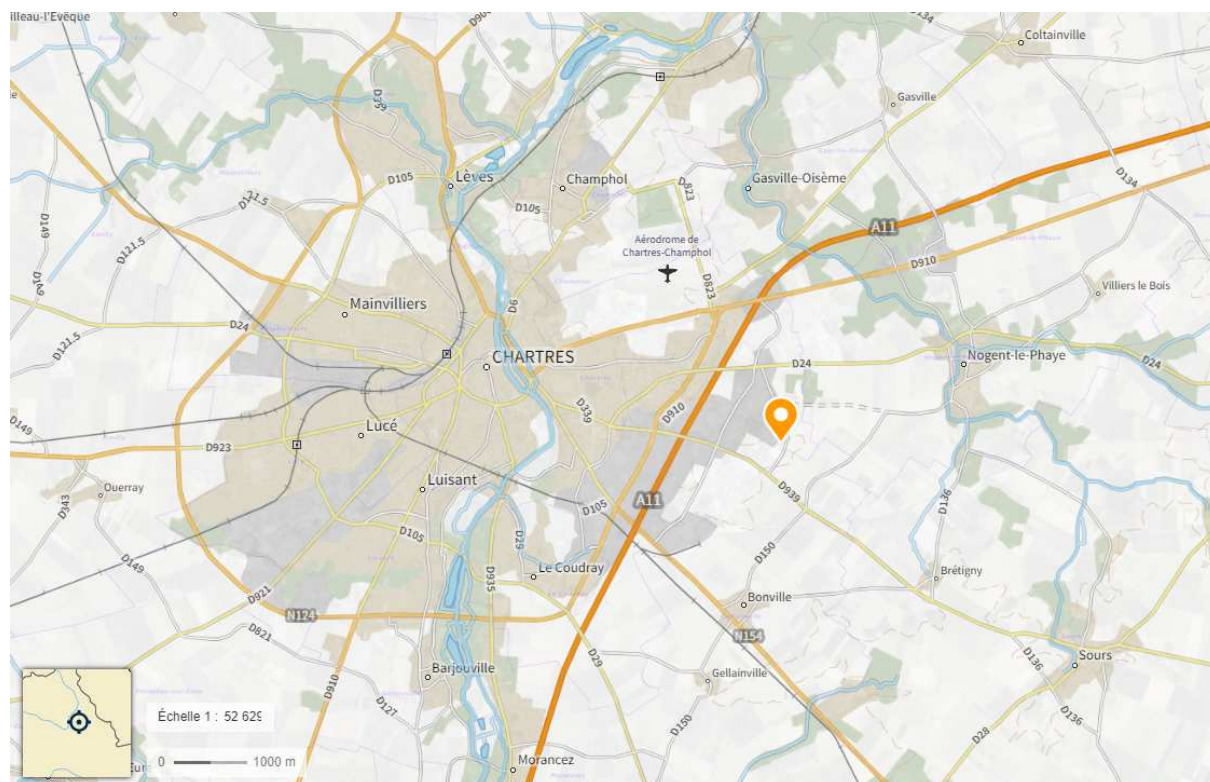


Figure 2 : Situation du nouveau site

Le site est bordée par :

- au nord une parcelle de la ZAC laissé libre pour le moment
- à l'est des champs agricoles
- à l'ouest l'entreprise DB SCHENKER
- au sud « le village des métier – Chartres ESAT

Une vue aérienne du nouveau site et de son environnement, est présentée en page suivante :

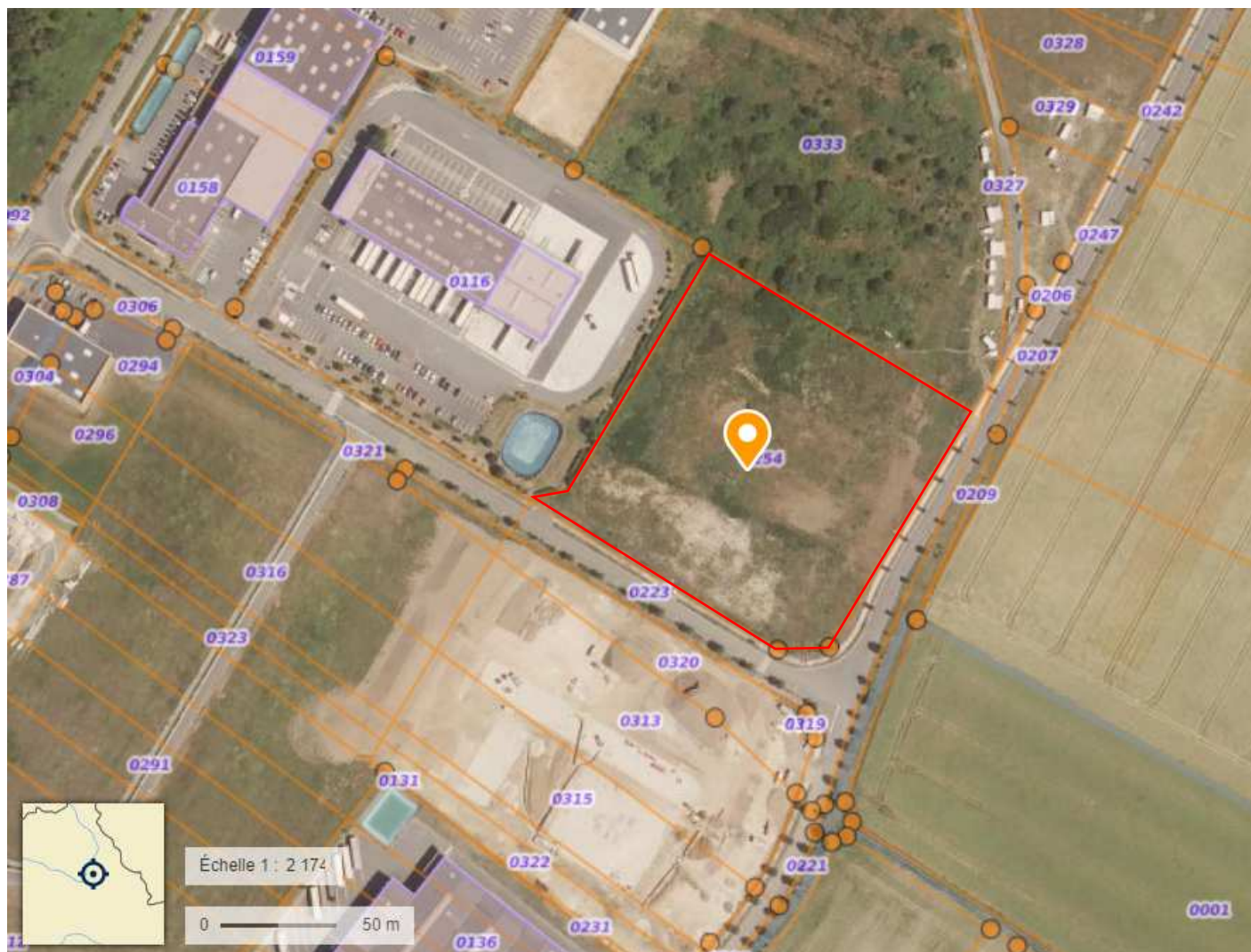


Figure 3 : Localisation du nouveau site (prise de vue de juin 2020)

2.2. Présentation générale des activités

Le futur site abritera les activités déjà présente sur les deux sites actuels de ASAHI DIAMOND.

La société Asahi Diamond est spécialisée dans la fabrication d'outils super abrasifs. Elle produit et commercialise des outils diamant et cBN pour des applications de rectification, d'affûtage, de coupe et de polissage dans divers domaines d'activité (industrie automobile, aéronautique, outils dentaires, électronique & ophtalmique, construction etc...).

Dans le cadre de son activité la production est divisée en 8 processus :

- Métallique – Optique
- Résine
- Outils Coupants
- Electrolyse
- Pâtes et suspensions
- Mécanique
- Collage
- Mélange – Pesée

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

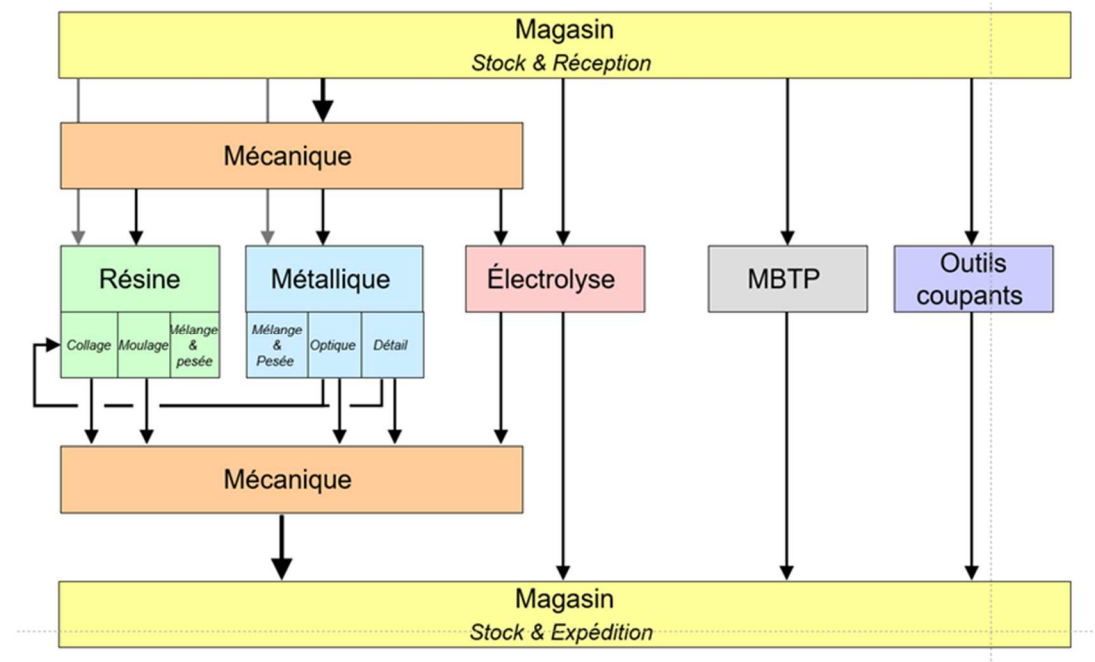


Figure 4 : Organisation des différents processus

Les équipements nécessaires à ces activités réalisées dans le cadre de ces processus seront détaillés dans la partie de description des activités et installations.

2.3. Mode d'accès au site

Accès routier :

Deux accès au site sont prévus pour cette construction depuis la rue Réaumur :

- Un accès pour les poids lourds au Sud-est de la parcelle, portail de 12,00 m en recul de 9,70 m,
- Un accès pour les VL au Sud-ouest de la parcelle, portail de 8,50 m en recul de 3,50 m.

2.4. Horaire

Les horaires de travail seront les suivantes :

- Production :
 - o Horaire d'équipe : 5h-12h20 / 12h10-19h30
 - o Horaire journée : 7h45-8h15 / 11h45-13h / 16h-16h30
- Administration : 7h45-8h15 / 11h45-13h / 16h-16h30
- Horaires de livraison : le matin jusqu'à 11h45

Le site sera fermé quatre semaines par an (3 semaines en août et une semaine à Noël).

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

2.5. Effectif

L'effectif restera identique à l'effectif des deux sites actuels, il sera d'environ 125 personnes réparti comme suit :

Service	Nombre d'employés
Administratif	40
Production	85

3. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET DES INSTALLATIONS

3.1. Description de la nouvelle usine

La nouvelle installation sera un bâtiment d'environ 6746,56 m² composé d'une partie bureaux de 1095,66 m² et d'une partie usine de 5650,9 m².



Figure 5 : Plan de masse du site

La partie usine sera composé :

- d'une partie production (avec un local pour le traitement de surface, une partie stockage (dans laquelle seront stocké les produits finis et les matières premières) et une partie pour le reste des activités) ;
- d'une partie de locaux techniques (composé notamment d'un local de production d'azote, d'un local pour l'air conditionné, d'une chaufferie, d'un local TGBT, d'un local de charge, d'un local informatique, d'un local de stockage pour la peinture et produits inflammable, d'un local maintenance)

La partie bureau disposera d'un étage.

La répartition des bâtiments est la suivante :

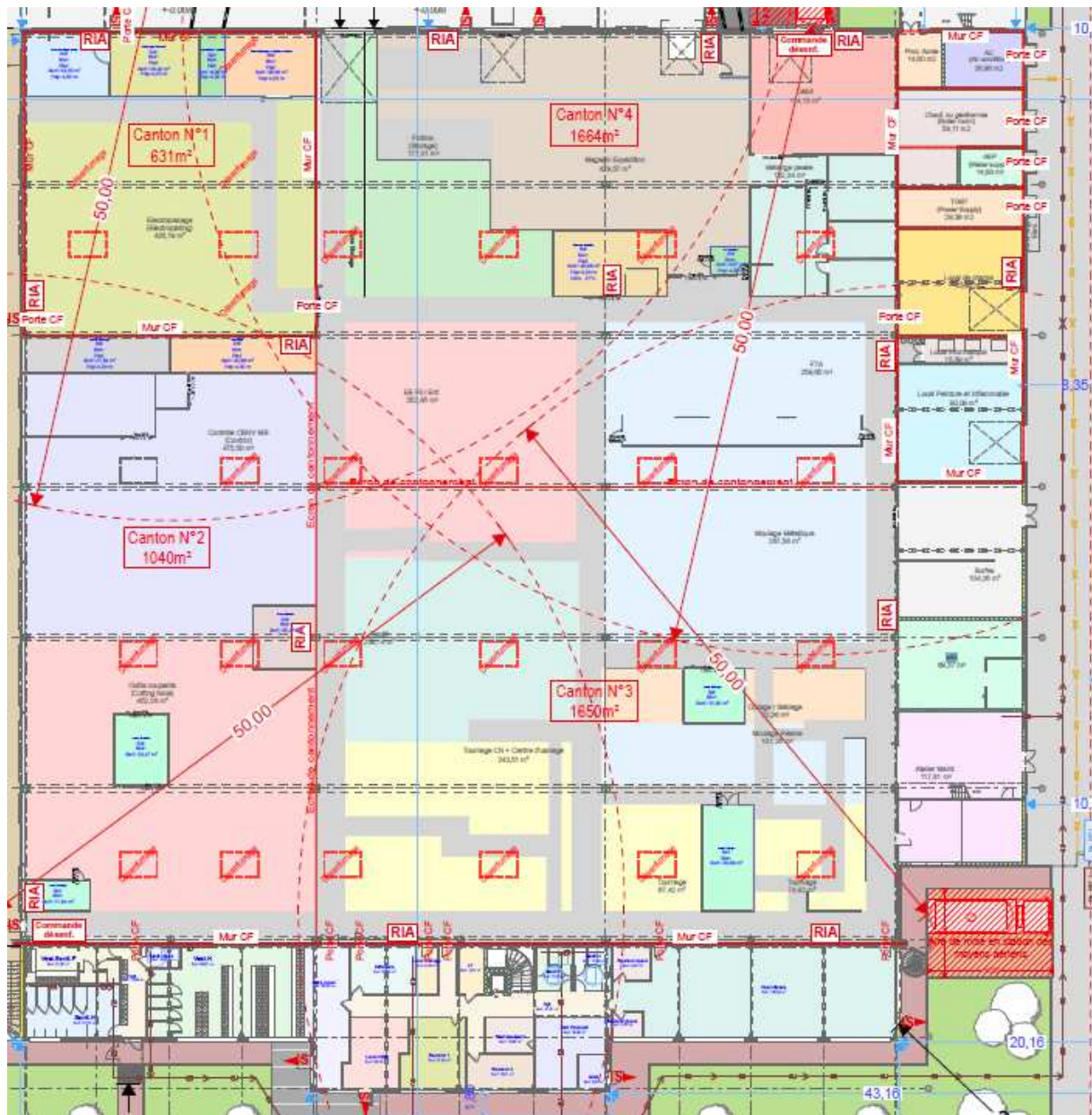


Figure 6 : Plan du RDC du site

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Les différentes hauteurs des bâtiments sont les suivantes :

Bâtiments	Hauteur maximale à l'acrotère
Bâtiment de production	10,25 m
Locaux technique	5,45 m
Bâtiment administratif	8,73 m

Les dispositions constructives des différents bâtiments sont les suivantes :

	Bâtiment atelier	Locaux technique	Bâtiment administratif
Structure	Charpente béton avec poteaux, poutre et pannes béton	Bloc de béton manufacturés	Poteaux métalliques
Toiture	Bac acier nervuré avec isolation en laine de roche et étanchéité multicouche	Toiture béton avec isolation laine de roche	Bac acier nervuré avec isolation en laine de roche et étanchéité multicouche
Façade	Bardage métallique nervuré en pose vertical de couleur gris RAL 9006 double peau avec isolation en laine de roche	Bardage métallique nervuré en pose vertical de couleur gris RAL 9006 double peau avec isolation en laine de roche	Bardage métallique en panneau sandwich plan de RAL blanc 9010 double peau avec isolation en laine de roche avec une couverture autour de la couverture en tôle acier de couleur noir RAL 9005
Sol	Dallage béton lissé	Dallage béton lissé	Dallage béton avec revêtement carrelage ou sol souple
Menuiserie	En aluminium de couleur noir RAL 9005	En aluminium de couleur noir RAL 9005	En aluminium de couleur noir RAL 9005

Les vues en coupe et des façades des différents bâtiments sont présentées ci-dessous :

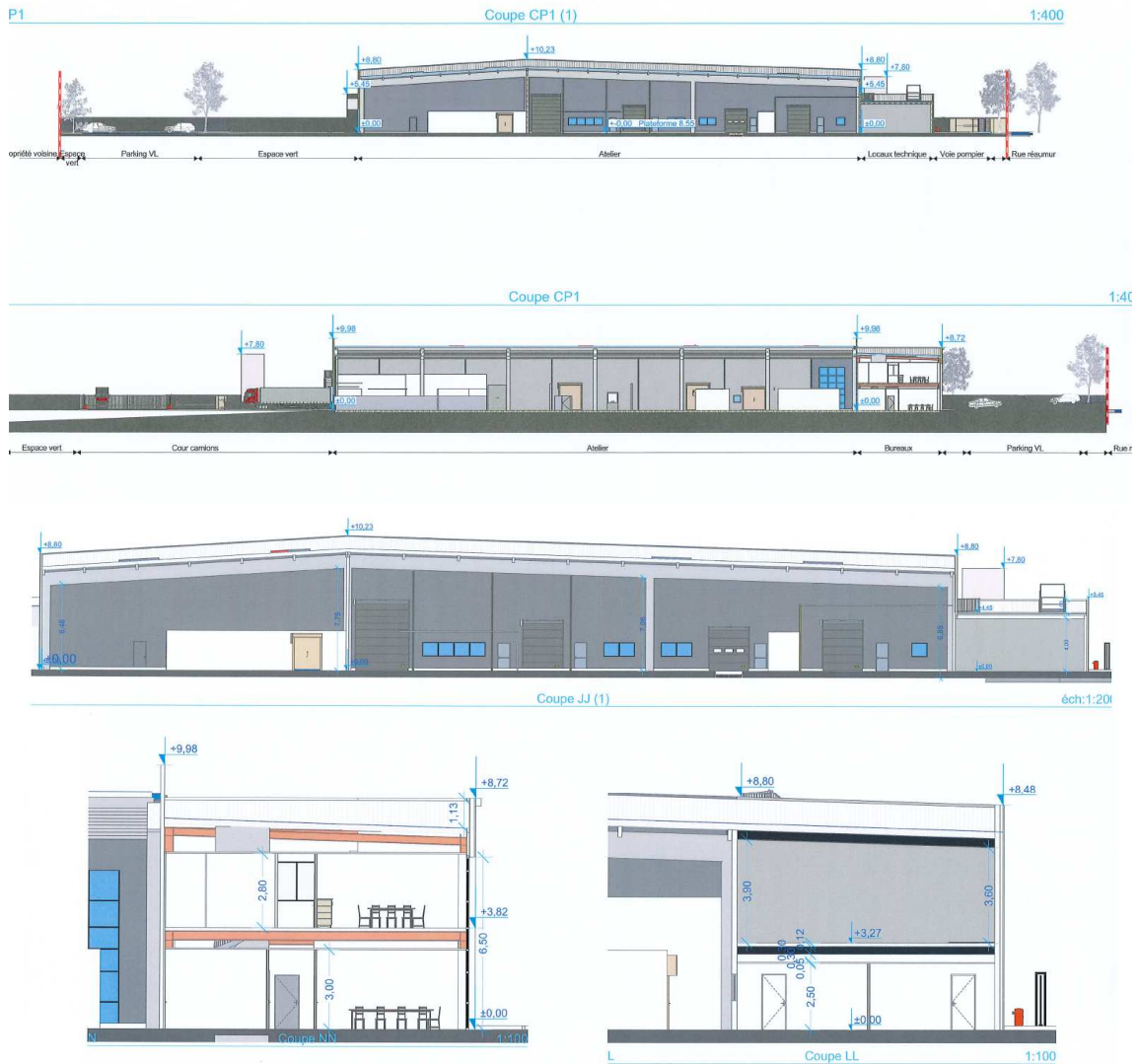


Figure 7 : Vues en coupe des différents bâtiments





Figure 8 : Vues des façades des différents bâtiments

3.2. Description des activités

Dans le cadre de ces activités le site ASAHI DIAMOND utilisera un certain nombre d'équipements, ces équipements sont détaillés dans cette partie.

3.2.1. Electrolyse

Afin de réaliser certaines de ces pièces, ASAHI DIAMOND dispose de différents bains de traitement de surface permettant de réaliser des opérations de décapage, sertissage, diamantage, dédiamantage et de rinçage. Ces différents bains avec leurs volumes ainsi que leurs compositions et leurs températures sont présentés ci-dessous :

Process	Composition	N° bac	Volume bac (litres)	Température
Décapage (petit bain)	Hydroxyde de sodium	B1	140	Température ambiante
Décapage (petit bain)	Eau dure	B2	140	Température ambiante
Décapage (petit bain)	Hydroxyde de sodium	B3	140	70°
Décapage (petit bain)	Ether de méthyl	B4	140	60°
Décapage (petit bain)	Hydroxyde de sodium	B5	140	Température ambiante
Décapage (petit bain)	Acide nitrique/Sulfurique	B6	157	Température ambiante
Décapage (petit bain)	Eau dure	B7	157	Température ambiante

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Process	Composition	N° bac	Volume bac (litres)	Température
Décapage (petit bain)	Chlorure de nickel	B8	130	30°
Décapage (petit bain)	Acide sulfurique	B9	130	Température ambiante
Décapage (petit bain)	Sulfate de cuivre	B10	156	30°
Décapage (petit bain)	Eau dure	B11	130	Température ambiante
Décapage (petit bain)	Acide Chloridrique	B12	157	Température ambiante
Décapage (petit bain)	Eau dure	B13	130	Température ambiante
Décapage (petit bain)	Acide sulfurique	B14	130	Température ambiante
Rinçage (Nickel chimique)	Eau dure	B17	164	Température ambiante
Stockage acide nitrique	Acide nitrique	B18	100	Température ambiante
Stockage acide nitrique	Acide nitrique	B19	1200	Température ambiante
Bain Nickel chimique	Nickel chimique	B20	1200	90°
Stockage nickel chimique	Nickel chimique	B21	Vide	90°
Sertissage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B22	315	45°
Sertissage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B23	315	45°
Sertissage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B24	315	45°
Sertissage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B25	196	45°
Sertissage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B26	196	45°
Sertissage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B27	196	45°
Sertissage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B28	196	45°
Cuve de relevage sertissage	Sulfate de nickel	B29	745	45°
Décapage (grand bain)	Acide sulfurique	B34	700	Température ambiante
Décapage (grand bain)	Eau dure	B35	700	Température ambiante
Rinçage	Eau osmosé	B36	231	Température ambiante
Rinçage	Eau osmosé	B37	231	Température ambiante
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B38	20	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B39	20	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B40	20	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B41	20	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B42	20	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B43	20	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B44	20	45°

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Process	Composition	N° bac	Volume bac (litres)	Température
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B45	38	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B46	38	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B47	38	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B48	38	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B49	38	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B50	38	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B51	50	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B52	50	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B53	50	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B54	35,2	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B55	35,2	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B56	35,2	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B57	35,2	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B58	35,2	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B59	35,2	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B60	35,2	45°
Sertissage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B61	35,2	45°
Cuve de relevage sertissage	Sulfate de nickel	B62	425	45°
Stockage S8	Sulfate de nickel	B63	2926	45°
Stockage S8	Sulfate de nickel	B64	2926	45°
Cuve cylindre diamantage	Sulfate de nickel	B65	408	45°
Cuve cylindre sertissage	Sulfate de nickel	B66	408	45°
Cuve sertissage	Sulfate de nickel	B67	440	45°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B68	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B69	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B70	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B71	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B72	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B73	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B74	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B75	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B76	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B77	74	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B78	74	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B79	74	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B80	74	52°
Diamantage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B94	309	45°

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Process	Composition	N° bac	Volume bac (litres)	Température
Bain de réajustement	Sulfate de nickel (A8/S8)	B96	144	50°
Nettoyage diamant	Eau dure	B97-1	96	Température ambiante
Nettoyage diamant	Eau dure	B97-2	96	Température ambiante
Nettoyage diamant (évier)	Eau dure	B97-3	Vide	----
Stockage A8	Sulfate de nickel	B99	2850	52°
Stockage A8	Sulfate de nickel	B100	2850	52°
Diamantage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B101	291	52°
Diamantage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B102	291	52°
Diamantage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B103	291	52°
Diamantage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B104	172	52°
Diamantage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B105	172	52°
Diamantage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B106	172	52°
Diamantage (Grand bain)	Sulfate de nickel	B107	172	52°
Dediamantage	Démetalissant	B108	800	55°
Dediamantage	Démetalissant	B109	300	60°
Dediamantage	Démetalissant	B110	800	55°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B111	74	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B112	74	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B113	40	52°
Diamantage (Petit bain)	Sulfate de nickel	B114	40	52°
Rinçage (diamantage)	Eau osmosé	B125	43	Température ambiante
Rinçage (diamantage)	Eau osmosé	B126	43	Température ambiante
Rinçage (diamantage)	Eau osmosé	B127	43	Température ambiante
Rinçage (diamantage)	Eau osmosé	B131	43	Température ambiante
Rinçage (diamantage)	Eau osmosé	B132	43	Température ambiante
Rinçage (diamantage)	Eau osmosé	B133	43	Température ambiante
Total			28257,6	

Ces baigns de traitement de surface seront placés dans un local REI120.

La localisation de ce local ainsi que sa disposition sont les suivantes :

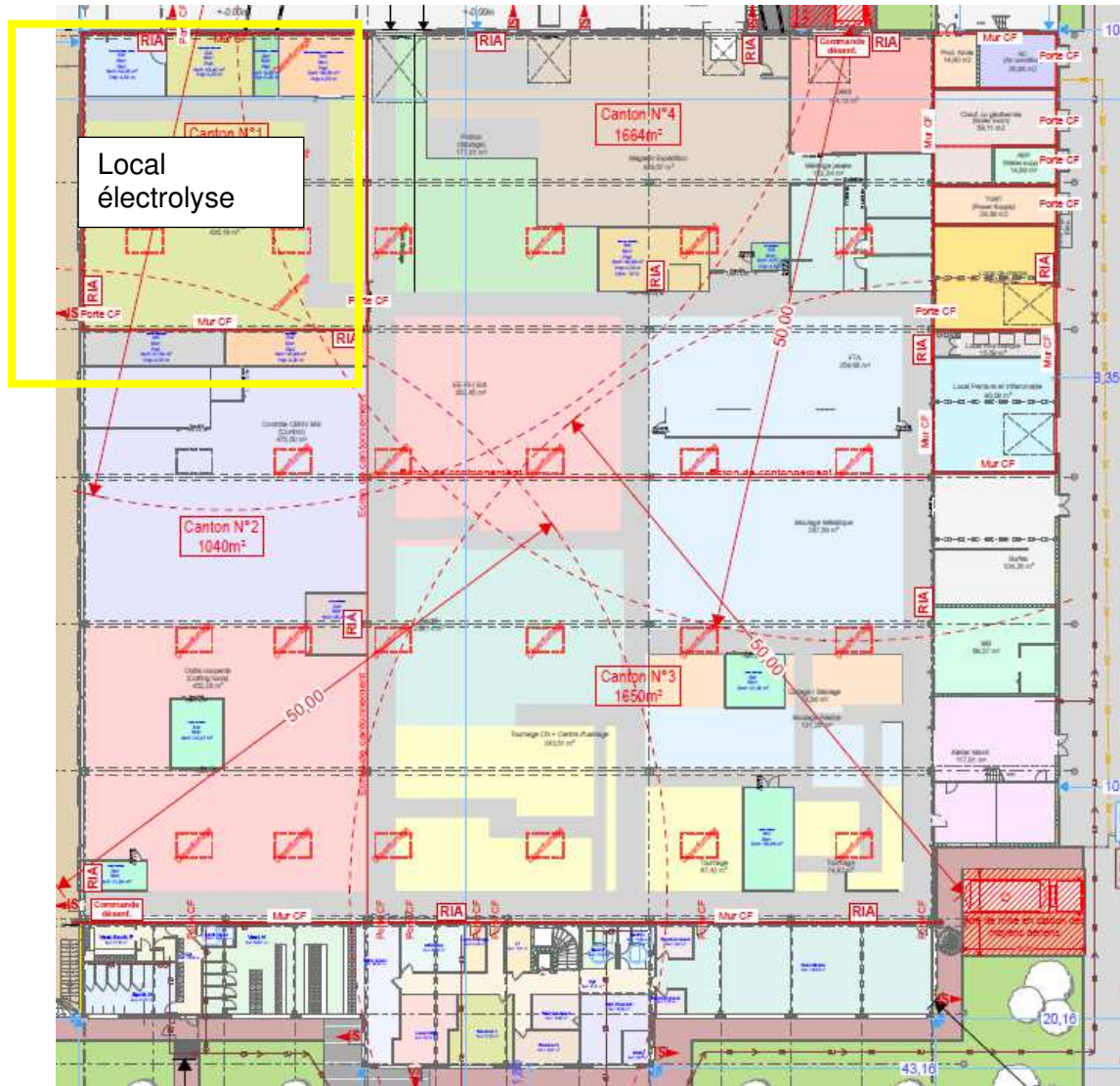


Figure 9 : Localisation du local électrolyse

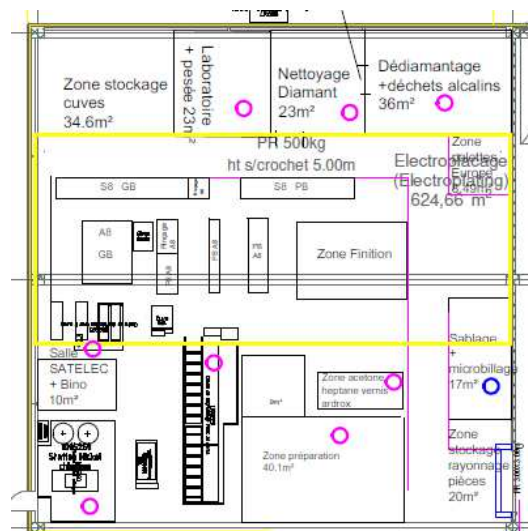


Figure 10 : Disposition du local électrolyse

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

3.2.2. Machines de nettoyage

Le site disposera dans ces ateliers d'équipements utilisés pour le nettoyage des pièces et des outils. Il s'agira de deux lessiveuses pour dégraisser utilisant du SURTEC 101 comme produit lessiviel et de trois fontaines SAFETY-CLEAN utilisant le KLEEN 100.

Les volumes de ces équipements sont les suivants :

Machine	Volume (L)
Lessiveuse	80
Lessiveuse	450
3 fontaines Safety Kleen	180
Total	710

3.2.3. Travail mécanique des métaux

Pour la réalisation de ces pièces ASAHI DIAMOND emploie de nombreux équipements permettant le travail mécanique des métaux ces équipements sont les suivants :

Nom de l'équipement	Puissance (kW)
Tour SCHAUBLIN 102VM	3,0
Fraiseuse ACIERA F3	0,6
Affuteuse Ewag RS12	2,2
Affuteuse Ewag RS15	2,2
Affuteuse Ewag RS09	2,2
Affuteuse Easy grind	4,0
Gemini	35,0
Ewamatic 324	12,8
Ewamatic 151	12,8
Ewamatic 209	12,8
Vollmer 132	6,8
Vollmer 522	6,8
Perceuse Fraiseuse OPTIMUM	0,9
Fraiseuse G. DUFOUR	1,5
Perceuse Fraiseuse OPTIMUM	0,9
Rectifieuse JONES ET SHIPMAN 540LA	
Tour WEILER PRIMUS	4,0
Rectifieuse ANDMAR APS618S	7,0
Rectifieuse KARSTENS	7,0
Erosion-Fil FANUC	10,4
Rectifieuse RIBON 500	
Erosion-Fil FANUC	10,4
Erosion-Enfonçage CHARMILLES	3,5
Fraiseuse G. DUFOUR	19,0
Perceuse CINCINNATI	0,7
Perceuse SYDERIC SP30	1,1
Touret MAPE	1,0
Fraiseuse ACIERA	0,6

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Nom de l'équipement	Puissance (kW)
Touret	0,4
Touret	0,4
Tour CN CMZ TA20	36,0
Tour CN CMZ TB67	32,0
Tour CN CMZ TL20	40,0
Tour CN CMZ TC35	52,0
Tour CN DMG NEF400	17,0
Tour semi-CN SOMAB UNIMAB 300	9,0
Tour semi-CN SOMAB UNIMAB 400	12,0
Tour CN SOMAB 350TA	22,0
Tour CN SOMAB DELTAMAB 600	46,0
Tour WEILER PRIMUS	6,0
Tour conventionnel ZMM	11,0
Tour conventionnel CAZENEUVE HB575	15,0
Tour conventionnel CAZENEUVE HB575	15,0
Total	480

Ces équipements seront situés dans l'atelier.

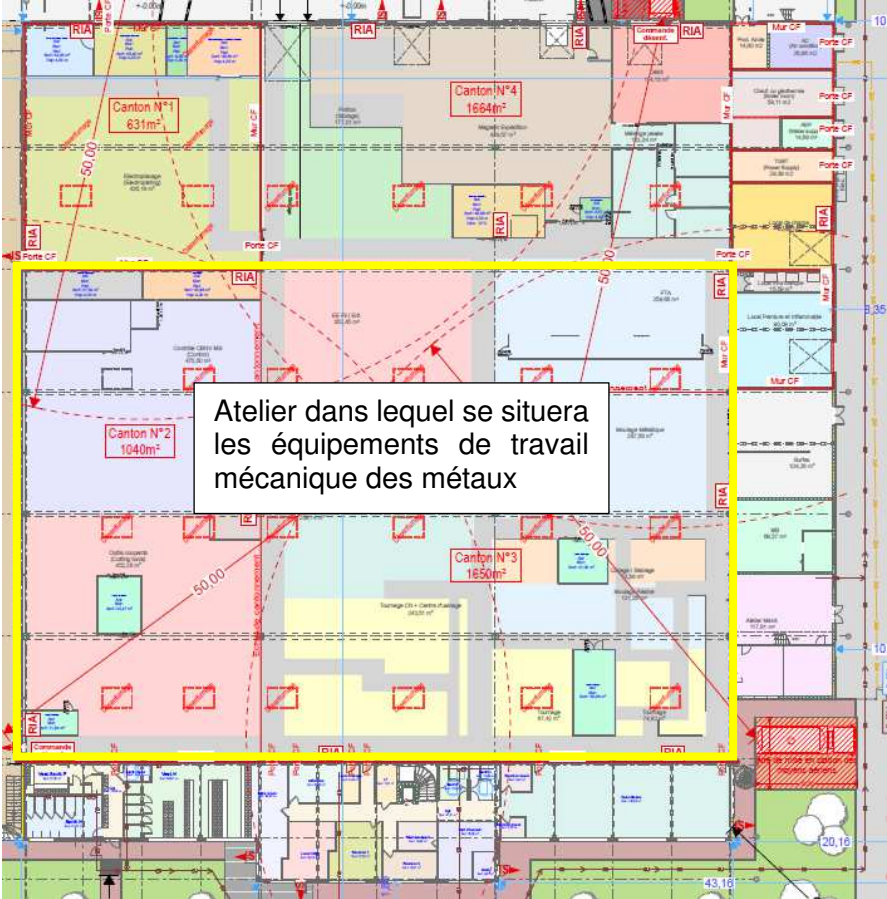


Figure 11 : Atelier de travail mécanique des métaux

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

3.2.4. *Emploie de matières abrasives*

La future usine ASAHI DIAMOND emploiera 8 machines utilisant des matières abrasives dont les puissances sont les suivantes :

Machine	Puissance en kW
Sableuse U3	1,03
Micro-billeuse U3	0,4
Sableuse Métal	1,03
Sableuse Métal	0,5
Sableuse Electro	1,13
Sableuse Electro	0,58
Sableuse OC	0,58
Micro-billeuse OC	0,58
Total	5,7 kW

3.2.5. *Fours*

Le site ASAHI DIAMOND utilisera sur son site différents fours. Ces fours ne réaliseront pas de recuit ou de revenu de métaux ou alliages. Ces fours sont des fours électriques alimentés en azote.

3.2.6. *Trempage vernis*

Dans le cadre de ces activités le site réalisera du trempage de vernis sur certaines de ces pièces. Les quantités susceptibles d'être présentes sur le site seront les suivantes :

Nom du produit	Quantité maximale
Abdecklack rot 3009	80 KG
SLOTOWAX VERNIS	5 KG
Total	85 KG

3.2.7. *Stockage*

Le future site ASAHI DIAMOND stockera des matières premières et des produits finis (essentiellement des pièces métalliques). Il disposera d'un magasin de stockage dans lequel se trouvera également des emballages cartons, des palettes, des caisses bois et des emballages plastiques. Le volume total de stockage de combustible sera maximum de 200 m³.

Le stockage se situera dans cette partie de l'usine :

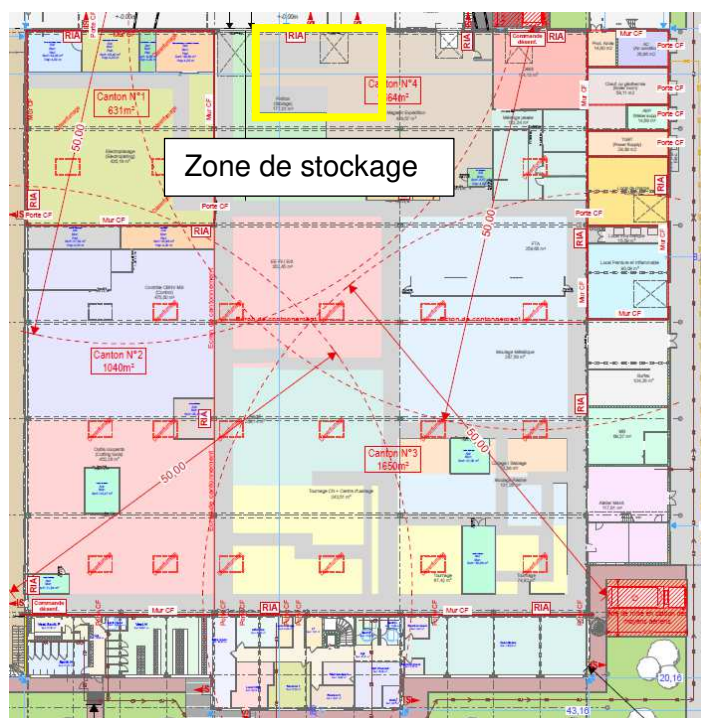


Figure 12 : Zone de stockage

3.2.8. Produits dangereux

Dans le cadre de ces activités le site stockera des produits dangereux. Ces produits seront stockés dans un local REI120 dédié au stockage des produits dangereux et des peintures. Les produits concernés par une rubrique ICPE sont repris ci-dessous :

Produits	Mention de dangers SEVESO	Rubriques potentielle ment concernées	Rubrique retenue	Quantité		ETAT	Règle des cumuls seuil bas			Règle des cumuls seuil haut			Seuil bas a	Seuil haut a	Seuil bas b	Seuil haut b	Seuil bas c	Seuil haut c
				kg	Seuil		a	b	c	a	b	c						
Poudre de cobalt 6101		1450	1450	50	-	-												
Poudre de cobalt 7106		1450	1450	50	-	-												
Poudre de cobalt extra fin		1450	1450	0	-	-												
Total			1450	100	50 kg	NON APPLICABLE												
Poudre de cobalt 6101	H330	4110	4110-1b	50	-	-	0,01			0,0025			5	20				
Poudre de cobalt 7106	H330	4110	4110-1b	50	-	-	0,01			0,0025			5	20				
Poudre de cobalt extra fin	H330	4110	4110-1b	0	-	-	0			0			5	20				
Total			4110-1b	100	200 kg	NON APPLICABLE												
Solide : Chlorure de nickel 150 kg	H301 H331 H400 H410	4130 4140 4510	4130 1	50	-	-	0,001		0,0005	0,00025		0,00025	50	200			100	200
Solide : 2-butyne-1,4-diol (6kg)	H301 H331	4130 4140	4130 1	6	-	-	0,00012			0,00003			50	200				
Total			4130 1	56	5t	NON APPLICABLE												
Liquide : Acide nitrique 53% (54kg)	H331	4130	4130 2	150	-		0,003			0,00075			50	200				
Total			4130 2	150	1t	NON APPLICABLE												
Solide : Alumon	H301	4140	4140 1	20	-	-	0,0004			0,0001			50	200				
Total			4140 1	20	5t	NON APPLICABLE												
Liquide : Bain de blanchiment	H301	4140	4140 2	149			0,00298			0,000745			50	200				
Total			4140 2	149	1t	NON APPLICABLE												
Graph Sec	H222	4320	4320	169,128	-	-		0,00112752			0,00033826				150	500		
Nitru de Bore	H222 H225	4320	4320	60	-	-		0,0004			0,00012				150	500		
Tefliss	H222 H411	4320 4511	4320	38,592	-	-		0,00025728	0,00019296		7,7184E-05	7,7184E-05			150	500	200	500
TPMG	H222	4320	4320	51,84	-	-		0,0003456			0,00010368				150	500		
WD40	H222	4320	4320	39,216	-	-		0,00026144			7,8432E-05				150	500		
Total			4320	358,776	15t	NON APPLICABLE												
Abdecklack rot 309	H225	4331	4331	141	-	-		0,0000282			0,00000282				5000	50000		
Acétone	H225	4331	4331	2266	-	-		0,0004532			0,00004532				5000	50000		
Ethanol Absolu	H225	4331	4331	223	-	-		0,0000446			0,00000446				5000	50000		

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Produits	Mention de dangers SEVESO	Rubriques potentielle ment concernées	Rubrique retenue	Quantité	Seuil	ETAT	Règle des cumuls seuil bas			Règle des cumuls seuil haut		
				kg			a	b	c	a	b	c
Heptane	H225 H411	4331 4511	4331	327,36	-	-		6,5472E-05	0,0016368		6,5472E-06	0,00065472
Propan2ol	H225	4331	4331	631,35	-	-		0,00012627			1,2627E-05	
Slotowax abdecklack	H225 H411	4331 4511	4331	16,05	-	-		0,00000321	0,00008025		3,21E-07	0,0000321
Solution Hydroalcoolique	H225	4331	4331	2,125	-	-		4,25E-07			4,25E-08	
Total			4331	3606,885	50 t	NON APPLICABLE						
Ammoniaque 28% & 32% GPR RECTAPUR	H400	4510	4510	9,878	-	-			0,00009878			0,00004939
Bain de cuivrage	H400 H410	4510	4510	134	-	-			0,00134			0,00067
Bain de diamantage	H400 H410	4510	4510	18800	-	-			0,188			0,094
Bain de Sertissage	H400 H410	4510	4510	6000	-	-			0,06			0,03
Bain de Wood (bain de nickelage)	H400 H411	4510 4511	4510	134	-	-			0,00134			0,00067
Easy Flo 100	H400	4510	4510	11	-	-			0,00011			0,000055
Silverflo 55 56-B2H-65	H400	4510	4510	0	-	-			0			0
Sulfate de cuivre	H400 H410	4510	4510	25	-	-			0,00025			0,000125
Sulfate de nickel	H400 H410	4510	4510	125	-	-			0,00125			0,000625
Cuve de stocakge déchet	H400 H410	4510	4510	6000					0,06			0,03
Total			4510-2	31238,878	20 t	DECLARATION CONTROLEE						
ARP 303 Zn	H411	4511	4511	60					0,0003			0,00012
Quakercool 2769 cob bf	H411	4511	4511	240					0,0012			0,00048

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Règle de dépassement par cumul :

Conformément aux dispositions de la Directive n° 2012/18/UE, dite « directive Seveso 3 » relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et les textes d'applications, notamment l'Arrêté ministériel du 26/05/2014, et l'article R 511-1 du Code de l'Environnement, le calcul suivant a été réalisé en prenant en compte successivement les substances et mélanges présentant :

- des dangers pour la santé (rubriques 4100 à 4199 et le cas échéant 47xx et 27xx)
- des dangers physiques (rubriques 4200 à 4499 et le cas échéant 47xx et 27xx)
- des dangers pour l'environnement (rubriques 4500 à 4599 et le cas échéant 47xx et 27xx)

Dans chaque cas le calcul est réalisé :

- avec les valeurs des seuils hauts
- avec les valeurs des seuils bas.

$$S_a = \sum \frac{q_x}{Q_{x,a}}, \text{ où :}$$

q_x est la quantité de substance ou mélange dangereux « x » susceptible d'être présent
 $Q_{x,a}$ est la quantité seuil bas ou seuil haut applicable

Les résultats de cumul pour chaque mention de danger sont les suivants :

	Santé (a)	Physique (b)	Environnement (c)
SEVESO haut	0,028	0,003	0,319
SEVESO bas	0,007	0,001	0,159

Le site n'est pas classé au titre des SEVESO.

3.2.9. Utilités

Azote

Le site disposera d'une cuve d'azote de 3000 L comprimé pour l'alimentation des fours ainsi que d'un local de production d'azote.

Chaufferie

Le nouveau site disposera d'une chaudière fonctionnant au gaz naturel de 300 kW. Cette chaudière sera placée dans un local REI120.

Groupes froids

Pour la climatisation des locaux et pour l'activité de moulage (pour cette activité il n'y a pas de fonderie de métaux et alliages) le site disposera de groupes froids et de climatisation. La description exacte des groupes froids et climatisation qui seront installés n'est pas encore connue mais quantité de fluides frigorigènes qui sera présente dans les installations de plus de 2 kg sera inférieure à 200 kg.

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Osmose inverse

Afin d'alimenter en eau l'installation de traitement de surface le site réalisera une opération d'osmose inverse afin de retenir les impuretés présentes dans l'eau.

Local de charge

Le nouveau site disposera d'un local de charge qui sera dans une pièce REI120. Les chargeurs seront les chargeurs déjà présents sur les sites actuels et auront comme puissance totale 44 kW.

Panneaux solaires

L'usine et le bâtiment administratif seront couvertes par des panneaux photovoltaïques. L'installation respectera les obligations de l'annexe 1 de l'Arrêté du 5 février 2020 pris en application du point V de l'article L. 171-4 du code de de la construction et de l'habitat. Il est prévu de mettre sur le toit environ 1775 panneaux (soit environ 3335 m²) pour 733 KWc. La production électrique sera autoconsommée, le surplus sera revendu par convention avec INEDIS.

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

3.2.10. Consommation

Les différentes consommations actuelles des site « unité 1 » et « unité 2 » sont les suivantes (les consommations prévues pour le futur site seront inférieures à celles des deux sites actuels) :

Type de consommation	Unité 1	Unité 2	Total
Gaz	830 MWh	870 MWh	1700 MWh
Electricité	1650 MWh	872 MWh	2522 MWh
Eaux	452 m ³	1917 m ³	2369 m ³

3.2.11. Déchets

Les différents déchets qui seront produits par le site seront stockés dans une zone dédiée sous abri et qui comprendra des bennes et une zone de stockage pour les fûts, bacs et caisses.

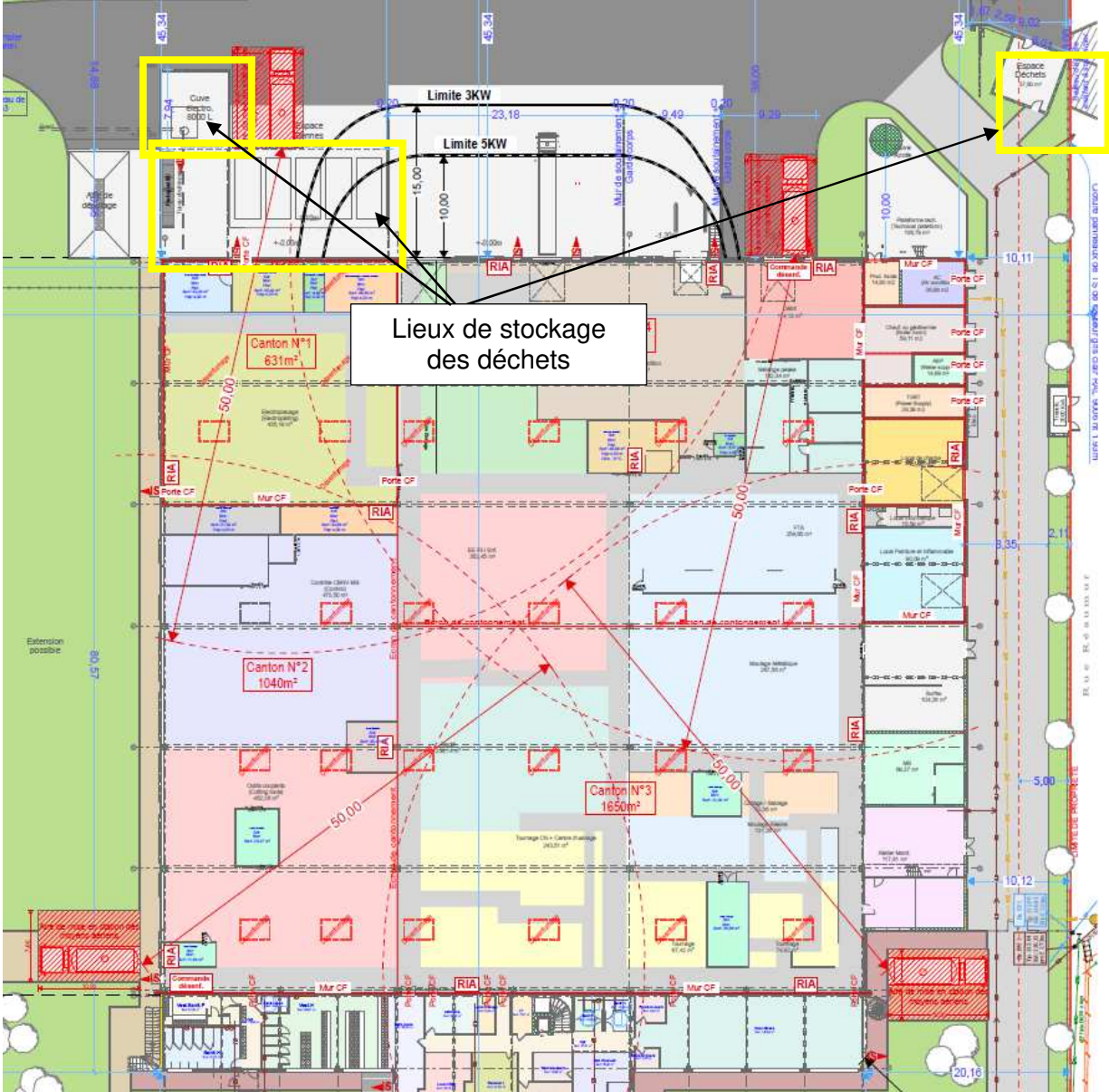


Figure 13 : Lieux de stockage des déchets

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Les quantités de déchets actuels pour les deux sites ainsi que les prestataires et les modes de traitement des déchets sont les suivants (ceux-ci seront inférieures ou similaires sur le future site) :

Déchet	Origine sur site	Quantité Annuelle (T)	Mode de stockage sur site	Prestataire enlèvement	Mode de traitement
Absorbant souillés	Tous les services	0,689	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Bois	Expédition et magasin	0,740	Bennes à bois	Derichebourg	
Bombes aérosols	Moulage	0,429	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Boue de rectifieuses	Rectification	5,889	Fûts et bacs	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Boues hydrocarburées	Séparateurs à hydrocarbures	20,720	/	SVR	Incinération à terre
Chiffons souillés	Tous les services	2,794	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Chlorure de méthylène usagé	CBN	0,488		Industry Vallier	Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 12
Concentré d'acide	Electrolyse	17,340	Cuve	SVR	Traitement physico-chimique
Cuivre	Tournage	0,172	Benne	Derichebourg	Recyclage
Cuivre mélé	Tournage	3,202	Benne	Derichebourg	Recyclage
Cuivre neuf	Tournage	0,065	Benne	Derichebourg	Recyclage
Dasri	Infirmierie		Bac	Comptoir hygiène hospitalière	Incinération valorisation énergétique
DEEE	U1 et U2	0,194	Bac	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Dégraissant aqueux		0,870	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Déchet	Origine sur site	Quantité Annuelle (T)	Mode de stockage sur site	Prestataire enlèvement	Mode de traitement
					opérations R1 à R12
Démétallisant	Electrolyse	5,935	Fûts	SVR	Incinération à terre
DIB	U1 et U2	4,840	Bac	Derichebourg	
Emballages métalliques vides souillés	U1 et U2	1,382	Fût, Palette, GRV	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Emballages plastiques vides souillés	U1 et U2	1,106	Bac, GRV	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Fer mêlées à cisailier	Tournage	1,380	Bac	Derichebourg	Recyclage
Ferraille	Tournage	1,521	Bac	Derichebourg	Recyclage
Fils laiton	Erosion Fil	2,944	Bac	Derichebourg	Recyclage
Heptane	Electrolyse	0,038	Fûts	SVR	Incinération + Valorisation énergétique
Huile soluble	U1 et U2	4,427	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Huiles diélectriques	Machines numériques	1,030	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Inox F13	Tournage	0,0116	Benne ou bac	Derichebourg	Recyclage
Liquide aqueux de nettoyage	Electrolyse	0,300	Fûts	Safety-kleen France	Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 12
Métaux ferreux	Tournage	0,800		Derichebourg	Recyclage
Nickel chimique	Electrolyse	1,006	Fûts	SVR	Incinération à terre
Papier/Carton	U1 et U2	6,120	Palette (Presse à balle)	Paprec	Valorisation
Platinage mêlé	Tournage	8,753	Bac	Derichebourg	Recyclage

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Déchet	Origine sur site	Quantité Annuelle (T)	Mode de stockage sur site	Prestataire enlèvement	Mode de traitement
Résines échangeuses d'ions	Electro érosion fil	1,110	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Sables souillés	Sablage	3,560	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Solides souillées	U1 et U2	4,995	Fûts, GRV	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Solvant pétrolier non chloré	U1 et U2	1,015	Fûts	Martin Environnement	Stockage de déchet préalablement à l'une des opérations R1 à R12
Tournure Acier	Tournage	12,480	Benne ou bac	Derichebourg	Recyclage
Tournure Aluminium	Tournage	1,230	Benne	Derichebourg	Recyclage
Tournure Cuivre	Tournage	0,280	Benne	Derichebourg	Recyclage
Tournure ordinaire	Tournage	4,300	Benne	Derichebourg	Recyclage

3.1 Défense et protection incendie

3.2 Murs coupe-feu

L'usine sera équipée de murs coupe-feu REI 120 notamment pour les locaux suivants :

- Local de l'installation de traitement de surface
- Local de production d'azote et de l'air conditionné
- La chaufferie
- Les locaux utilisés pour l'eau
- Le local TGBT
- Le local de charge
- Le local informatique
- Le local de stockage des peintures et produits inflammables

La séparation entre l'usine et les bureaux administratifs sera un mur REI120.

3.3 Poteaux et réserve incendie

Le site disposera d'une réserve incendie de 180 m³ ainsi que de 3 poteaux incendie à proximité ayant un débit simultané de 180 m³/h.

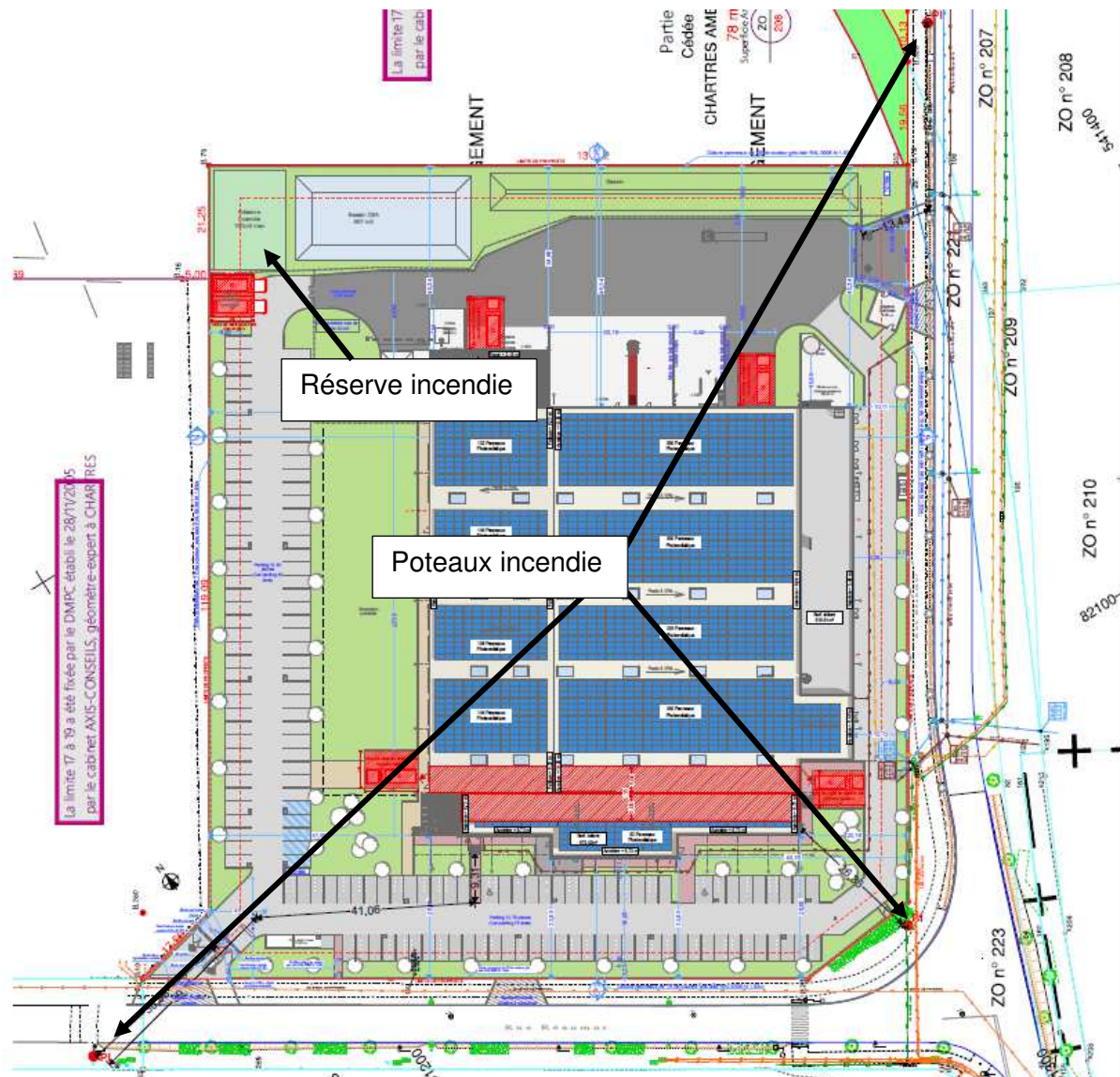


Figure 14 : Positions des poteaux incendie et de la réserve incendie

3.4 RIA et extincteurs

Le site disposera de 12 RIA répartis dans les ateliers ainsi que d'extincteurs répartis selon la réglementation en vigueur.

3.5 Alarme incendie

L'usine sera équipée d'un système d'alarme incendie dans l'ensemble des locaux, une télésurveillance sera mise en place avec la société 5/5 SECURTE.

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

3.6 Alimentation électrique

La nouvelle usine sera raccordée au réseau d'énergie électrique du du tarif vert (2000 KVA). Un transformateur sera mis en place sur le terrain depuis le point de viabilisation de la rue Réaumur jusqu'au local technique dédié situé dans le bâtiment usine (local REI120).

3.7 Alimentation en eau

Le site sera raccordé au réseau AEP de ville de la ZAC Le Jardin d'Entreprises. Deux raccordements seront réalisés, un pour l'eau potable de ville et un pour le réseau d'eau de secours incendie.

3.8 Rejet des eaux

Le réseau de collecte est de type séparatif. Il n'y aura pas de réseaux de collecte des eaux résiduaires polluées.

Les eaux de toitures seront dirigées vers le bassin d'infiltration du site de 267 m² ou vers le bassin de confinement.

Les eaux de ruissellement des surfaces extérieures imperméabilisées rejoindront le bassin d'infiltration ou le bassin de confinement après un passage par un séparateur hydrocarbure.

Le bassin d'infiltration est ensuite raccordé au réseau public.

Un système de récupération des eaux de toiture avec une cuve de 30 m³ sera mis en place.

4. TRAVAUX

4.1 Démolition

Il n'est pas prévu de travaux de démolition. En effet le terrain est vierge de toute construction.

4.2 Description de la phase chantier

Le chantier sera organisé de la manière suivante :

- Réalisation des installations base vie : bungalow, alimentation électrique / eau / eaux usées
- Mise en place d'une clôture en périphérie du site.
- Mise en place d'un tri des déchets de chantiers (essentiellement palettes / cartons / aciers) avec un prestataire extérieur permettant de valoriser l'ensemble des déchets évacués.
- Mise en place d'un système de lavage de roue sur le site durant les phases de terrassements et d'un système de récupération des laitances de béton issues des différents coulages (gros œuvre / dallage)
- Mise en place d'un livret d'accueil et réunions avec les différents intervenants et rappel régulier des consignes.

Cette opération est constituée de produits préfabriqués en usine et livrés par transport sur site pour être montés. Les terrains suivants sont notamment concernés : les ossatures principales béton (poteaux/poutres et pannes) / les murs coupe-feu (panneaux préfa) / la structure

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

secondaire métallique et / la couverture – le bardage métallique / les menuiseries / équipements de quais / serrurerie ...

Aucune préfabrication de produits sur site n'est prévue.

Les entreprises retenues seront spécialisées dans la réalisation de ce type d'opération.

Le bassin de gestion des eaux pluviales sera réalisé en priorité pour permettre de gérer les eaux de pluies pendant la phase chantier.

Les produits dangereux ne sont pas ou très peu utilisés sur le chantier. Les huiles utilisées pour le décoffrage ou pour les engins de chantier seront stockés dans des espaces protégés et fermés.

Les moyens de levage utilisés seront principalement des grues mobiles et des manuscopiques. Les nacelles élévatrices seront utilisées par les entreprises pour les travaux en hauteur.

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

5. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE VIS-A-VIS DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Rubrique	Descriptions de la rubriques	Capacités actuelles		Nature de l'activité	Capacité du nouveau site	Classement
		Site 1	Site 2			
2565-2a	<p>Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 2563, 2564, 3260 ou 3670.</p> <p>1. Lorsqu'il y a mise en œuvre : a) De cadmium → E b) De cyanures, le volume des cuves affectées au traitement étant supérieur à 200 l → E</p> <p>2. Procédés utilisant des liquides, le volume des cuves affectées au traitement étant : a) Supérieur à 1500 L → E b) Supérieur à 200 L mais inférieur à 1500 L → DC</p> <p>3. Traitement en phase gazeuse ou autres traitements → DC</p> <p>4. Vibro-abrasion, le volume des cuves affectées au traitement étant supérieur à 200 l → DC</p>		28257,6 L	Bains de traitement de surface	28617 L	E
1450-2	<p>Solides inflammables (stockage ou emploi de).</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 t → A – 1</p> <p>2. Supérieure à 50 kg mais inférieure à 1 t → DC</p>	100 kg		Emploi et stockage de poudres métalliques et résiniques (cobalt)	150 kg	D
2560-2	<p>Travail mécanique des métaux et alliages à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b</p> <p>La puissance maximum installée de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure à 1000 kW → E</p>	314 kW	166 kW	Atelier de travail mécanique des métaux	480 kW	DC

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Rubrique	Descriptions de la rubriques	Capacités actuelles		Nature de l'activité	Capacité du nouveau site	Classement
		Site 1	Site 2			
	2. Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1000 kW → DC					
2563-2	<p>Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface</p> <p>La quantité de produit mise en œuvre dans le procédé étant :</p> <p>1. Supérieure à 7 500 l → E Supérieure à 500 l, mais inférieure ou égale à 7 500 l total des cuves de travail étant supérieur à 200 litres → DC</p>	680 L	30 L	Cuve de nettoyage dégraissage	710 L	DC
4510-2	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 100 t → A – 1 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t → DC</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i></p>	1,318 t	25,2 t + 4,8 t (2 cuves de déchets de bains (4000 et 2000 L de densité environ 0,8 kg/l))	Ammoniaque 28% & 32 % GPR RECTAPUR Bain de cuivrage Bain de diamantage Bain de sertissage Bain de Wood (bain de nickelage) Chlorure de nickel Easy Flo 100 Silverflo 55 56-B2H-65 Sulfate de cuivre Sulfate de nickel Cuves de déchets de bains	31,3 t	DC
1185	<p>Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <p>1. Fabrication, conditionnement et emploi autres que ceux mentionnés au 2 et à l'exclusion du nettoyage à sec de produits textiles vise par la rubrique 2345, du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564, de la</p>	57 kg	31,6 kg	Groupes froid et climatisations	< 200 kg	NC

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Rubrique	Descriptions de la rubriques	Capacités actuelles		Nature de l'activité	Capacité du nouveau site	Classement
		Site 1	Site 2			
	<p>fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique d'hydrocarbures halogénés visée par la rubrique 3410-f et de l'emploi d'hexafluorure de soufre dans les appareillages de connexion à haute tension.</p> <p>Le volume des équipements susceptibles de contenir des fluides étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Supérieure à 800 l → A – 1 b) Supérieure à 80 l, mais inférieure ou égale à 800 l → D <p>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg → DC b) Equipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg → D <p>3. Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénérés, à l'exception du stockage temporaire.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Fluides autres que l'hexafluorure de soufre : la quantité de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant : <ol style="list-style-type: none"> a) En récipient de capacité unitaire supérieure ou égale à 400 l → D b) Supérieure à 1 t et en récipients de capacité unitaire inférieure à 400 l → D <p>Cas de l'hexafluorure de soufre : la quantité de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 150 kg quel que soit le conditionnement → D</p>					
1510	<p>Entrepôts couverts (Installations pourvues d'une toiture dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques.</p> <p>1. Entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique</p>			Stockage en magasin matières premières et magasin produits finis	6 500 m3 (volume de l'entrepôt) Quantité < 500 t	NC

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Rubrique	Descriptions de la rubriques	Capacités actuelles		Nature de l'activité	Capacité du nouveau site	Classement
		Site 1	Site 2			
	<p>39a de l'annexe de l'article R 122-2 du code de l'environnement → A – 1</p> <p>2. Autres installations que celles définies en 1, le volume des entrepôts étant :</p> <p>c) Supérieur ou égal à 900 000 m³ → A – 1</p> <p>d) Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³ → E</p> <p>e) Supérieur ou égal à 5 000 m³ mais inférieur à 50 000 m³ → DC</p> <p><i>Un entrepôt est considéré comme utilisé pour le stockage de produits classés dans une unique rubrique de la nomenclature des lors que la quantité totale d'autres matières ou produits combustibles présente dans cet entrepôt est inférieure ou égale à 500 tonnes.</i></p>					
2575	<p>Abrasives (emploi de matières) telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc., sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage, à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565.</p> <p>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kW → D</p>	3 kW	2,7 kw	Sableuses et microbilleuses	5,7 kW	NC
2910-A2	<p>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes</p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations</p>	1,3 MW (2 chaudières de 1,04 MW et 0,24 MW)	0,345 MW (2 chaudières de 0,115 MW et 0,23 MW)	Une chaudière fonctionnant au gaz de ville	300 kW	NC

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Rubrique	Descriptions de la rubriques	Capacités actuelles		Nature de l'activité	Capacité du nouveau site	Classement
		Site 1	Site 2			
	<p>classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 20 MW, mais inférieure à 50 MW → E Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW → DC <p>B. Lorsque sont consommés seuls ou en mélange des produits différents de ceux visés en A, ou de la biomasse telle que définie au b) ii) ou au b) iii) ou au b) v) de la définition de la biomasse :</p> <ol style="list-style-type: none"> Uniquement de la biomasse telle que définie au b) ii) ou au b) iii) ou au b) v) de la définition de la biomasse, le biogaz autre que celui visé en 2910-A, ou un produit autre que la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, avec une puissance thermique nominale supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 50 MW → E Des combustibles différents de ceux visés au point 1 ci-dessus, avec une puissance thermique nominale supérieure ou égale à 0,1 MW, mais inférieure à 50 MW → A-3 <p>La puissance thermique nominale correspond à la somme des puissances thermiques des appareils de combustion pouvant fonctionner simultanément sur le site. Ces puissances sont fixées et garanties par le constructeur, exprimées en pouvoir calorifique inférieur et susceptibles d'être consommées en marche continue. On entend par «biomasse», au sens de la rubrique 2910: a) Les produits composés d'une matière végétale agricole ou forestière susceptible d'être employée comme combustible en vue d'utiliser son contenu énergétique; b) Les déchets ci-après: i) Déchets végétaux agricoles et forestiers; ii) Déchets végétaux provenant du secteur industriel de la transformation alimentaire, si la chaleur produite est valorisée; iii) Déchets végétaux fibreux issus de la production de pâte vierge et de la production de papier à partir de pâte, s'ils sont coincinérés sur le lieu de production et si la chaleur produite est valorisée; iv) Déchets de liège; v) Déchets de bois, à l'exception des déchets de bois susceptibles de contenir des composés organiques halogénés ou des métaux lourds à la suite d'un traitement avec des conservateurs du bois ou du placement d'un revêtement tels que les déchets de bois de ce type provenant de déchets de construction ou de démolition.</p>					
2925	<p>Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') :</p> <ol style="list-style-type: none"> Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW → D 	9 kW	35 kW	Local de charge	44 kW	NC

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Rubrique	Descriptions de la rubriques	Capacités actuelles		Nature de l'activité	Capacité du nouveau site	Classement
		Site 1	Site 2			
	<p>2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération ⁽¹⁾ étant supérieure à 600 kW, à l'exception des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public définies par le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs → D</p> <p>(1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers.</p>					
2940-1	<p>Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, revêtement, laquage, stratification, imprégnation, cuisson, séchage de) sur support quelconque à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre des rubriques 2330, 2345, 2351, 2360, 2415, 2445, 2450, 2564, 2661, 2930, 3450, 3610, 3670, 3700 ou 4801.</p> <p>1. Lorsque les produits mis en œuvre sont à base de liquides et lorsque l'application est faite par un procédé « au trempé » (y compris l'électrophorèse), la quantité maximale de produits susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure à 1 000 l → E b) Supérieure à 100 l, mais inférieure ou égale à 1 000 l → D</p> <p>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction, autres procédés), la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre étant :</p> <p>a) Supérieure à 100 kg/j → E b) Supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j → D</p>		80 L	Utilisation de vernis par trempage, quantité présente sur site : 80 L	80 L	NC

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

Rubrique	Descriptions de la rubriques	Capacités actuelles		Nature de l'activité	Capacité du nouveau site	Classement
		Site 1	Site 2			
	<p>3. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques, la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre étant :</p> <p>a) Supérieure à 200 kg/j → E b) Supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j → D</p> <p>Nota. - Le régime de classement est déterminé par rapport à la quantité de produits mise en œuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ci-après. Les quantités de produits à base de liquides inflammables à mention de danger H224, H225 ou H226 ou de liquides halogénés, dénommées A, sont affectées d'un coefficient 1. Les quantités de produits à base de liquides de point éclair compris entre 60° C et 93° C ou contenant moins de 10 % de solvants organiques au moment de l'emploi, dénommées B, sont affectées d'un coefficient 1/2.</p>					
4110-1	<p>Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés.</p> <p>1. Substances et mélanges solides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égal à 1 t → A-1 b) Supérieure ou égale à 200 kg, mais inférieur à 1 t → DC</p> <p>2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 250 kg → A-1 b) Supérieure ou égale à 50 kg, mais inférieur à 250 kg → D</p> <p>3. Gaz ou gaz liquéfiés. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 50 kg → A-3 b) Supérieure ou égale à 10 kg, mais inférieur à 50 kg → DC</p>	100 kg		Emploi et stockage de poudres métalliques et résiniques (cobalt)	150 kg	NC

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

6. LOI SUR L'EAU

A l'échelle du projet, les eaux pluviales seront collectées sur site puis rejetées vers le réseau de la ZAC.

Des séparateurs d'hydrocarbures seront mis en place pour les eaux pluviales de voiries.

Il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles.

Pour rappel uniquement, les rubriques susceptibles d'être présentes sont les suivantes :

N° de rubrique	Désignation de l'activité	Volume de l'activité	Classement
2.1.5.0	<p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1°) Supérieure ou égale à 20 ha.....A 2°) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.....D</p>	<p>La surface dont les écoulements sont interceptés par le site correspond à la surface du terrain soit environ 2 ha</p>	D

L'entreprise déposant un dossier d'enregistrement au titre des ICPE et l'ouvrage de gestion des eaux pluviales est connexe au fonctionnement de l'installation classée– le sujet Loi sur l'Eau est intégré à ce dossier. Il n'est pas nécessaire de déposer un dossier indépendant Loi sur l'Eau. Les incidences du projet sur l'eau et les milieux aquatiques sont traitées dans le présent dossier.

7. ASSUJETISSEMENT DU PROJET A LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'assujettissement d'un projet à la réalisation d'une évaluation environnementale est fixé dans le Code de l'Environnement, et notamment par les dispositions suivantes :

Art. L. 122-1. [...]

II. - Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas effectuée par l'autorité environnementale.

[...]

IV. - Lorsqu'un projet relève d'un examen au cas par cas, l'autorité environnementale est saisie par le maître d'ouvrage d'un dossier présentant le projet afin de déterminer si ce dernier doit être soumis à évaluation environnementale.

Toutefois, lorsque le projet consiste en une modification ou une extension d'activités, installations, ouvrages ou travaux qui relèvent des autorisations prévues aux articles L. 181-1, L. 512-7, L. 555-1 et L. 593-7, le maître d'ouvrage saisit de ce dossier l'autorité

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

mentionnée à l'article L. 171-8. Cette autorité détermine si cette modification ou cette extension doit être soumise à évaluation environnementale.

Art. R. 122-2.

I. – Les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé au présent article font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L. 122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau.

En application du tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement, le projet de GUIOT relève potentiellement des rubriques suivantes :

Catégories de projets	Projets soumis à EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	Projets soumis à EXAMEN AU CAS PAR CAS	Positionnement du projet
1. Installations classées pour la protection de l'environnement.	<p>a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement.</p> <p>b) Création d'établissements entrant dans le champ de l'article L. 515-32 du code de l'environnement, et modifications faisant entrer un établissement dans le champ de cet article (*). (*) Etablissement : ensemble d'installations relevant d'un même exploitant sur un même site.</p> <p>c) Carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et leurs extensions supérieures ou égales à 25 ha</p> <p>d) Parcs éoliens soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>e) Elevages bovins soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2101 (élevages de veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement, vaches laitières) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>f) Stockage géologique de CO2 soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2970 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.</p>	<p>a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.</p> <p>b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement).</p> <p>c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE.</p>	<p>SOU MIS à EXAMEN AU CAS PAR CAS</p> <p>Pour les raisons suivantes. → Le projet induit des installations à enregistrement</p>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	<p>a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m².</p> <p>b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 40 000 m².</p>	<p>a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m².</p> <p>b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m².</p>	<p>NON SOU MIS à EXAMEN AU CAS PAR CAS</p> <p>Pour les raisons suivantes. → Les installations impliquent des constructions nouvelles d'une surface de plancher totale inférieure à 10 000 m²</p>

ASAHI DIAMOND	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT	Description du projet
---------------	-------------------------------------	-----------------------

En application des dispositions prévues par le Code de l'Environnement, le futur site ASAHI DIAMOND est donc soumis, dans le cadre de ce projet, au dépôt d'un CERFA de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

Cependant selon la notice explicative pour les demandes d'examen au cas par cas le formulaire d'examen au cas par cas n'est pas applicable aux projets d'installations classées pour la protection de l'environnement relevant de l'enregistrement. Pour ces installations, l'examen au cas par cas est directement mené par l'autorité compétente pour enregistrer l'installation sur la base du formulaire d'enregistrement. (L.512-7-2 du code de l'environnement).